

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/  
Couverture de couleur

Coloured pages/  
Pages de couleur

Covers damaged/  
Couverture endommagée

Pages damaged/  
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/  
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/  
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/  
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/  
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/  
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/  
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/  
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/  
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/  
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/  
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/  
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/  
Comprend un (des) index

Title on header taken from: /  
Le titre de l'en-tête provient:

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/  
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title page of issue/  
Page de titre de la livraison

Caption of issue/  
Titre de départ de la livraison

Masthead/  
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments: /  
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below /  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
						✓					

LA  
**SEMAINE RELIGIEUSE**  
DE  
**QUÉBEC**

Publiée avec l'approbation de  
Son Eminence le Cardinal **JASCHEREAU**, Archevêque de Québec



Prop.-Rédacteur :

M. l'abbé D. **GOSSELIN**  
Curé du Cap-Santé,  
Co., de Portneuf.

Prop.-Rédacteur :

M. l'abbé D. **GOSSELIN**  
Curé du Cap-Santé,  
Co., de Portneuf.

**CONDITIONS DE L'ABONNEMENT :**

Une piastre par an, payable d'avance ; le numéro 2 Cts. Toute personne qui recrute cinq abonnements a droit à un abonnement gratis. On ne s'abonne pas pour moins d'un an.

**QUÉBEC :**

DES ATELIERS TYPOGRAPHIQUES DE A. COTÉ ET CIE

1890

## SOMMAIRE :

Avis, 157.—L'Immaculée Conception, 157.—Une œuvre nationale, 158.—L'Instruction gratuite et obligatoire, 160.—Le pain béni, 162.—Déclaration de l'Université Laval, 164.—Le R. P. Didon, 165.—Publications Reçues, 167.—Petite chronique, 168.

---

### FÊTES DE LA SEMAINE.

Dimanche,	7 décembre	—II de l'Avent.
Lundi,	8	—Imm, Conception, d'obligation.
Mardi,	9	—S. Ambroise.
Mercredi,	10	—Jeûne. Translation de la S. Maisen.
Jeudi,	11	—S. Damase.
Vendredi,	12	—Jeûne, de l'octave.
Samedi,	13	—Ste. Lucie.

---



# AVIS PUBLIC

EST par le présent donné que tout colon qui, d'ICI AU PREMIER MAI PROCHAIN, paiera au complet ce qu'il doit à la Couronne sur prix d'achat de terres publiques, ne sera tenu de payer que cinq ans d'intérêt seulement,

La même remise est offerte aux colons sans titre qui achèteront et paieront le prix complet des terres qu'ils occupent, dans le délai susdit.

Tous ceux qui ne paieront pas dans ce délai, devront subir la révocation de leur billet de location.

Pour le paiement, on devra s'adresser à l'agent des Terres de la Couronne.

**GEORGES DUHAMEL,**

*Commissaire des Terres de la Couronne.*

Département des Terres de la Couronne,  
Québec, 24 Octobre 1890.

Aucun journal n'est autorisé à publier cet avis sans une autorisation spéciale du Commissaire des Terres de la Couronne.

GEO. D.

---

### PAIEMENTS D'ABONNEMENTS

M. P., curé à St. J.-B. (Québec).—M. B., curé à L. (Lotbinière).—M. B., curé à Ste P. (Lotbinière).—M. G., curé à Ste F. (Montmorency).—M. J., curé à St. J. de D. (Rimouski).—M. M., curé à Ste E. (Beauce).—M. O., curé à S. (N. B.).—M. G., W. R. (Dakota).—M. G., curé à Ste H. (Kamouraska).—M. P., curé à St. S. (Bagot).—Couvent de S. Michel. (Bellechasse).—M. F., curé à la B. St P. (Charlevoix).—M. N. curé à St. S. (Beauce).

# LA SEMAINE RELIGIEUSE DE QUEBEC

---

## AVIS

On voudra bien remarquer que depuis quelque temps, dans le but de simplifier l'administration, nous enregistrons les envois d'argent, à la deuxième page, sous la rubrique : " Paiements d'abonnements." Ce mode d'accusé de réception a la même valeur qu'un reçu ; et malgré l'abréviation des noms, pour peu qu'on y fasse attention, chacun peut facilement s'y reconnaître. Nous écrivons seulement lorsqu'une réponse s'impose.

---

## L'IMMACULÉE CONCEPTION

La sainte Vierge seule a été préservée du péché originel, et cela pour deux raisons principales : parcequ'elle devait enfanter le Messie, et ensuite parcequ'elle devait écraser la tête du Serpent infernal. — Son titre de mère de Dieu exigeait qu'elle fut immaculée, et son fils, qui devait être Rédempteur, devait l'être surtout envers sa mère, en la préservant du péché originel.

Puisque son pied virginal devait écraser la tête du serpent tentateur, il convenait qu'elle ne fut pas un seul instant sous sa domination, et ne fut pas mordue par celui qu'elle devait terrasser. Destinée à être la reine des anges et des élus, elle ne pouvait leur être inférieure en grâce, il fallait donc qu'elle fut immaculée.

La Sainte-Vierge a de plus été préservée de tout péché actuel. Comme la colombe de Noé, Marie par sa vie sans tache, plane au-dessus des grandes eaux dont le péché couvre la terre. Elle est pleine de vie au-dessus de monceaux de cadavres, pure et immaculée au-dessus de la boue qui salit la terre. Disons-lui donc avec foi et confiance : " O Marie, conçue sans péché, priez pour nous. " (1)

---

(1) Le dogme de l'Immaculée Conception a été défini en 1854, mais cette croyance avait toujours été professée par l'Eglise.

## UNE ŒUVRE NATIONALE

L'Eminentissime Cardinal Archevêque de Québec, en promulguant, dans un mandement du six novembre dernier, le décret en vertu duquel Mgr de Laval est déclaré Vénérable, y a joint une circulaire adressée à son clergé.

Dans cette lettre Son Eminence démontre d'abord l'importance d'un pareil événement pour l'Eglise du Canada, puis elle insiste tout particulièrement sur la nécessité de venir en aide au Séminaire de Québec, dans l'œuvre de construction de la nouvelle chapelle destinée à abriter les restes mortels du Vénérable serviteur de Dieu. Voici comment elle s'exprime :

“ J'ai été heureux de la pensée que mon clergé a eue d'ériger à côté du tombeau du Vénérable François de Laval dans la chapelle du Séminaire qu'il a fondé, un autel qui sera un monument perpétuel de sa piété filiale envers ce grand évêque. C'est mon clergé lui-même qui m'a donné l'idée de recommander pendant la retraite ecclésiastique de venir en aide au Séminaire pour la construction et la décoration de la chapelle. Tout le diocèse, je puis dire le pays entier, est intéressé à ce que cette chapelle soit belle et riche et qu'elle manifeste notre reconnaissance envers le fondateur de l'Eglise du Canada et le plus insigne bienfaiteur de notre patrie.”

“ Le Séminaire de Québec, comme vous avez pu le constater, s'est déjà imposé pour cet objet une dépense considérable. Sans cette circonstance, qu'il est le possesseur et le gardien des restes de Mgr de Laval, il aurait reculé devant cette dépense, attendu la grandeur et la multiplicité des œuvres qu'il a à accomplir. Sans doute Mgr de Laval est son fondateur, mais comme je viens de vous le rappeler, il est en même temps le premier évêque de Québec et le fondateur de l'Eglise du Canada. A ces deux titres, non seulement le clergé, mais tous les fidèles devront être heureux de contribuer à bâtir et à embellir le temple qui lui sert de tombeau, surtout lorsque nous avons l'espérance bien fondée qu'un jour l'Eglise placera ses restes sur les autels.”

Ces paroles si autorisées de notre premier Pasteur se recommandent d'elles-mêmes à l'attention de tous, des laïques comme des prêtres, des catholiques de ce diocèse et aussi de toute la Province. En effet, à notre avis, — et nous croyons être dans le vrai, — l'œuvre dont il s'agit ne doit pas être considérée comme purement locale ou exclusivement propre à une institution, mais plutôt comme une œuvre d'un caractère public, général et national.

A la vérité, lors même que l'entreprise à laquelle on nous demande de contribuer n'intéresserait directement que le Séminaire de Québec, une maison si ancienne et qui a tant fait pour le bien de la religion et de la société en ce pays, aurait droit, selon nous, de compter dans cette circonstance sur un solide témoignage de la reconnaissance publique. Nous n'avons pas ici à juger le passé : ce sera la tâche de l'histoire. Mais une chose hors de conteste et que personne ne peut oublier, c'est que le Séminaire, fondé il y a plus de deux siècles par Mgr de Laval lui-même, a été parmi nous le premier et le plus puissant foyer d'instruction supérieure. De cette maison sont sortis les hommes les plus illustres, les citoyens les plus distingués dont notre patrie s'honore, et surtout c'est à elle que nous sommes redevables, en grande partie du moins, de cette longue chaîne de prêtres, de missionnaires et d'apôtres à laquelle, chaque année, viennent s'ajouter de nouvelles recrues. Le Séminaire est la maison du clergé, le lieu de sa formation, le centre de ses travaux et l'asile sacré où le prêtre aime à venir, sur l'appel de son Supérieur, retremper dans la retraite les forces de son esprit et le zèle de son dévouement.

Voilà pourquoi nous disons que, quand bien même l'œuvre recommandée par Son Eminence le Cardinal n'intéresserait immédiatement que le Séminaire de Québec, la gratitude envers une maison si ancienne et si méritante nous ferait à tous un devoir de lui venir en aide.

Mais, selon la remarque de Son Eminence elle-même, tout l'Archidiocèse et même tout le pays est grandement intéressé à ce que l'œuvre de la construction de la nouvelle chapelle, commencée par le Séminaire, soit menée à bonne fin.

En effet, c'est dans cette chapelle que devront désormais reposer les restes mortels du Vénéral François de Laval ; et puisque ce grand prélat a été le premier évêque de Québec, puisque, à divers titres qu'on ne saurait contester, il a été en quelque sorte le fondateur de notre nationalité, le bienfaiteur et le père de notre chère patrie, l'honneur national ne demande-t-il pas que son tombeau soit digne de la gloire de ses vertus et de la grandeur de ses services ?

Nous sommes fiers de nos ancêtres dans l'ordre civil et militaire : nous songeons et avec raison à immortaliser leur mémoire par de splendides monuments qui redissent aux générations la sagesse de leurs conseils et l'héroïsme de leurs cœurs. Ne soyons pas moins fiers de nos pères dans la foi, de nos premiers apôtres et de nos premiers évêques : ne soyons pas surtout moins jaloux d'honorer les hautes vertus et la grande âme de Mgr de Montmo-

renoy-Laval, le premier de nos évêques et le plus illustre de nos apôtres, en consacrant sa gloire par l'érection et l'ornementation d'un monument national. Ce monument, il est commencé ; il ne tient qu'à nous, à notre largeur de vues, à notre générosité et à notre patriotisme qu'il soit, par sa beauté, en harmonie avec le but auquel il est destiné.

N'allons pas, dans l'appréciation d'une œuvre dont le succès intéresse si hautement et si directement le clergé et les fidèles de toute la province, céder à un particularisme étroit et mal placé. Il y a tout lieu d'espérer que Mgr de Laval, à qui vient d'être décerné le titre de Vénérable, sera un jour canonisé, c'est-à-dire appelé à l'honneur d'un culte public, et que les premiers hommages de ce culte solennel pourront lui être rendus dans le temple qui s'élève par les soins du Séminaire. Cette seule considération ne devrait-elle pas suffire pour rallier toutes les volontés dans l'élan généreux d'un même désir et d'une même action !

La rumeur nous apprend qu'à l'occasion des noces d'or de S. E. le cardinal Taschereau, qui seront célébrées en 1892, on songe à organiser un grand conventum de tous les anciens élèves du Séminaire de Québec et de l'Université Laval. Cette réunion serait présidée par l'Eminentissime Archevêque lui-même, l'une des gloires les plus illustres de cette double institution, et la partie religieuse du programme de cette fête serait exécutée dans la nouvelle chapelle, qu'on espère terminer pour cette heureuse circonstance.

Pour notre part, nous applaudissons à l'idée d'une telle réunion.

Mais en attendant, nous croyons pouvoir dire que c'est le devoir du clergé et de tous les citoyens qui ont à cœur l'honneur de l'Eglise, l'honneur de notre pays et la glorification de Mgr de Laval, de répondre sans hésiter, à l'appel de Son Eminence, en souscrivant généreusement pour l'œuvre de construction, d'achèvement et d'embellissement de la chapelle du Séminaire de Québec.

---

### L'INSTRUCTION GRATUITE ET OBLIGATOIRE

Plusieurs journaux ont publié, il y a quelques semaines, la liste d'une série de mesures que certaines sociétés ouvrières se proposent de soumettre à la législature provinciale. Nous voulons bien croire que les requérants sont animés des meilleures intentions, mais ceci ne suffit pas. Il faut, de plus, que la législation, demandée soit conforme aux principes catholiques. Or, parmi ces mesu-

res, il en est quelques-unes que ces principes condamnent. Nous nous contenterons d'en signaler une seulement, dans le but d'attirer l'attention de nos législateurs, et de les engager à étudier ces questions avec le plus grand soin ; car le nombre de ceux qui les connaissent bien n'est pas légion.

On demande, entre autres choses, de décréter " l'instruction gratuite et obligatoire."

Par instruction gratuite, on entend ici, évidemment, une instruction dont l'Etat fait tous les frais. Or, comme toutes les ressources de l'Etat viennent des contribuables, il s'ensuit que l'Etat ne peut rien donner gratuitement, ni pour l'instruction, ni pour la colonisation, ni pour n'importe quel service public. Ce sont toujours, en définitive, les contribuables qui paient ; et les pays dotés de ces prétendues écoles gratuites, les chiffres officiels sont là pour l'attester, paient des taxes scolaires véritablement exorbitantes.

Par conséquent, demander à l'Etat l'instruction gratuite, c'est se payer de mots et parler comme un perroquet. C'est demander la mise en pratique d'un système d'instruction beaucoup plus dispendieux, et dont le résultat inévitable serait de généraliser la négligence de certains parents à envoyer leurs enfants à l'école. Du moment qu'ils ne contribueront plus directement, ils s'imagineront facilement que le service est gratuit, et se préoccuperont encore moins qu'aujourd'hui de l'assistance aux classes. Un fait que constatent tous ceux qui vivent en contact journalier avec le peuple, c'est que de légers sacrifices pécuniaires pour jouir de n'importe quel avantage, lui aident singulièrement à en apprécier la juste valeur. Dans le sens strict du mot, l'Eglise seule peut donner l'instruction gratuite. Au reste, dans notre pays, l'instruction élémentaire est presque gratuite, au moins dans les grands centres, grâce à nos communautés religieuses. En outre, de la prétendue instruction gratuite à l'instruction laïque il n'y a qu'un pas.

Quant à rendre l'instruction *obligatoire*, cette législation n'est nullement nécessaire dans notre province, pour la bonne raison que les parents font généralement bien leur devoir sur ce point, et que partout on tient compte dans une mesure satisfaisante, des avertissements souvent répétés que donne le clergé. Dans ces circonstances, une législation coercitive est injurieuse et de plus injuste.

En effet, les parents ont de droit divin toute autorité sur l'éducation naturelle de l'enfant. Par conséquent, à eux incombe le *devoir* et appartient le *droit* de lui procurer l'éducation physique,

intellectuelle et morale. Et remarquons qu'aucune puissance sur la terre ne saurait les dispenser de ce devoir, et les priver de ce droit, en tout ou en partie, à moins d'abus graves et évidents. L'État n'a pas plus le pouvoir de s'arroger ce droit que celui de confisquer la propriété de tout possesseur légitime.

Ajoutons de plus que l'éducation donnée par les parents ou leurs suppléants doit être dans le sens absolument chrétien et sous la surveillance de l'Église, qui intervient d'une manière directe dans l'enseignement religieux, et d'une manière indirecte dans les autres matières. Quant à l'État, son rôle principal consiste à favoriser l'éducation, en aidant pécuniairement, en encourageant les maîtres et les élèves, en construisant des écoles, etc.

Tel est le résumé des principes incontestables en matière d'éducation. Que chacun reste dans son rôle et tout ira bien.

Un petit conseil à nos sociétés ouvrières, en terminant.

Il leur faut se placer sous la direction de l'autorité religieuse et ne rien faire qu'avec son approbation ; autrement elles deviennent facilement un danger pour la société, et sont exposées à prôner des formules maçonniques comme celle que nous dénonçons aujourd'hui : *l'instruction gratuite et obligatoire*, qui est l'acheminement naturel vers l'instruction laïque.

## LE PAIN BÉNIT

(Suite)

Pones super mensam panes  
propositionis.

Vous mettrez sur la table les  
pains de proposition.

Exode 25-30.

“ Autrefois encore en France, dit Bergier, dans les paroisses de la campagne, l'offrande du pain bénit se faisait sans appareil et sans dépense superflue. C'était ordinairement une mère de famille qui faisait cette offrande, et souvent elle communiait afin de joindre ensemble le symbole et la réalité.”

\* “ Mais que n'altèrent pas les temps impitoyables !  
Nos pères plus méchants que n'étaient leurs aïeux,  
Ont eu pour successeurs des enfants plus coupables  
Qui seront remplacés par de pires neveux ”

Sans admettre, comme absolument vrai, ce que dit ici le poète, on peut bien convenir au moins de la vérité du dicton qu'on finit par abuser de tout ce que souvent les usages les plus respectables,

comme les actions les plus saintes finissent, grâce à la malice de notre pauvre nature, par produire des inconvénients tels qu'il devient plus avantageux, et souvent nécessaire même, de les supprimer. C'est ce qui est arrivé pour le pain bénit.

Un des abus en France, des plus inconvenants et des plus superstitieux, était d'en mettre de petits morceaux dans les coins des maisons pour chasser ou faire mourir les rats et les souris qui en mangeraient.

Je ne crois pas que le même abus ait été introduit et mis en pratique en Canada ; mais un inconvénient moins grave et causé souvent par une distraction, était qu'on laissait dans les bancs des petits morceaux de pain bénit et les souris ne manquaient pas de les parcourir pour s'en emparer. Cette gento trotte-mont, comme l'appelle Lafontaine, vivait ainsi dans une sainte abondance propre à scandaliser les faibles. Quant aux rats, il leur était plus difficile de jouir du même avantage, parce qu'à raison de leur plus forte corpulence, ils ne pouvaient s'introduire dans l'église aussi facilement que leurs cousines les souris. D'ailleurs, étant plus activement pourchassés par les hédoux, ils n'avaient que les restes et vivaient dans la disette et la misère ; de là probablement le proverbe : *Pauvre comme un rat d'église.*

Cela cependant n'était rien comparé aux abus et aux autres inconvénients de différents genres qui ont engagé les autorités religieuses à supprimer ou à laisser tomber cet ancien et respectable usage du pain bénit. Quelques uns de ces abus et de ces inconvénients remontaient à l'origine de la colonie. Les petites misères causées par les prétentions souvent ridicules de ceux qu'on appelait dans le temps les *Puissances*, allèrent du haut en bas, se propagèrent et se continuèrent plus ou moins jusqu'à nos jours parmi le peuple qui voulut, lui aussi, faire valoir des prétentions, satisfaire des jalousies et faire parade d'orgueil et de vanité.

La première fois qu'il est question de pain bénit dans le pays, c'est à la messe de minuit à Québec, en 1645, et pour la première fois aussi il est fait mention de quelques difficultés à ce sujet. " Le pain bénit, dit le journal des Jésuites, se fit lorsque le prêtre alla pour ouvrir son livre. Ce fut le premier depuis plusieurs années qu'il avait été intermis pour la préférence ou la distribution que chacun prétendait. Ce renouvellement se fit pour la dévotion des taillandiers qui eurent dévotion de le faire à la messe de minuit, et les esprits se trouvèrent disposés à remettre cette coutume. M. le gouverneur (de Montmagny) eut le chateau pour le faire dimanche d'après ; ce que l'on fit pour obvier aux brouil-

leries des préférences prétendues, fut d'ordonner qu'en ayant donné au prêtre et au gouverneur, on donnerait à tout le reste comme il viendrait et se trouverait à l'église, commençant tantôt par en haut et tantôt par en bas."

Le lendemain, 26 du même mois de décembre, le journal des Jésuites ajoute : " Le pain béni du dimanche fut transporté au lundi jour de Circoncision, M. le gouverneur le donna ; il y eut quelques paroles ensuite à qui on le donnerait après lui, et il fut trouvé plus à propos de le donner aux deux marguilliers, M. Giffar et M. Deschatelets, et puis commencer par le haut de la côte Ste Geneviève, comme par une rue, puis revenir par en bas, comme par une autre rue, et continuer de la sorte. Le P. Vimont en dressa un catalogue."

Le même journal des Jésuites dit au 17 avril 1661 : " Le pain béni de Mons. le gouverneur fut donné et béni au contentement de tout le monde, entre le *Kyrie* et le *Gloria* ; une faute fut faite de donner le pain béni à Mons. le gouverneur devant que d'en donner au chœur."

L'ABBÉ CHÉ TRUDELLE.

(A suivre).

#### Déclaration de l'Université Laval

Lorsque le projet d'union entre Laval et Victoria a été soumis au comité des bills privés, le Recteur de l'Université Laval a exprimé la déclaration suivante, qui fait le plus grand honneur à cette institution :

" L'Université Laval est avant tout une Université catholique, et comme telle elle a non seulement le devoir d'obéir aux moindres désirs du S. Siège, mais encore celui de prêcher l'obéissance à ceux qui veulent l'entendre. C'est ce qu'elle vient faire aujourd'hui par la bouche de son Recteur devant cet honorable comité, en exprimant la déclaration suivante :

" L'Université Laval, — et quand je dis l'Université Laval, je la prends dans toute l'étendue de son personnel dirigeant, c'est-à-dire ayant à sa tête son Chancelier apostolique, l'Eminentissime Cardinal Archevêque de Québec, — non seulement ne s'oppose pas au projet de loi qui est devant cet honorable comité, non seulement ne suggère aucun amendement quelconque, mais encore, désirant sincèrement et de toutes ses forces que les volontés du S. Père s'accomplissent, demande instamment que le projet de loi soit adopté."

## LE R. P. DIDON

On lira sans doute avec intérêt quelques réminiscences du passé du R. P. Didon, ressuscitées dernièrement par un chroniqueur français.

Lorsque le Père Didon se présenta dans la chaire de Saint-Philippe-du-Roule, il y a une dizaine d'années, on était alors à l'époque où la loi du divorce, à l'ordre du jour du Parlement, passionnait les esprits. Quelques prêtres, dans les diverses chapelles de Paris, avaient bien déjà essayé de combattre cette loi ; mais on ne les avait pas écoutés. Soudain, sous les voûtes de Saint-Philippe-du-Roule, une voix, — pareille à celle d'un tribun et n'ayant rien de commun avec la voix du sermoneur — se fit entendre. Soudain, dans l'ombre du sanctuaire, une affiche s'étala, ayant, en vedette, ces mots : " le Divorce : " jetant un profane appel à l'attention publique. On se battit sur les marches de Saint-Philippe ; on s'engrouffa dans l'église et quand le Père Didon, en chaire, superbement drapé, dominant la foule, parla, il y eut, dans cette foule, comme un frémissement.

M. Emile de Girardin, M. Naquet — l'apôtre, justement, du divorce — vinrent s'asseoir dans le banc d'œuvre, en face du prédicateur et l'encourager — quoique ennemis — de leur présence et de leur étonnement.

L'éloquence du Père Didon méritait-elle cet emballement ? — Oui, certes. — Rompant avec les traditions, il apportait dans la chaire la lutte oratoire du tribun et non plus le discours conventionnel du prédicateur. Nulle de ces phrases toutes faites qui sont celles des prêtres, en général ; mais un " messieurs " sec et bien timbré, à la place de l'onctueux " chers frères " ordinaire.

C'était une révolution, ce fut bientôt un scandale. Le sujet choisi par le Père Didon était, en effet, un sujet délicat et scabreux.

Une après-midi — les conférences du Père Didon avaient lieu le jour — le fougueux dominicain discourant sur l'amour qui lie, à l'heure du mariage, un jeune homme et une jeune fille, l'un à l'autre, s'était écrié :

— L'amour est éternel ou il n'est pas. Si l'amour est éternel, — et il l'est dans son vœu, il l'est dans sa nature, — il l'est dans son droit, je vous demande pourquoi et au nom de quoi, vous allez, dans un moment de décadence, d'égoïsme, de faiblesse et de passion, vous retourner contre le souvenir de cette heure qui devrait suffire à ombrager votre vie et votre éternité. Je vous demande pourquoi vous osez dire : J'étais un naïf ; je me suis trompé ; j'étais un enfant ! Au nom de ma maturité, au nom de

mes trente ans, je foule aux pieds, et je déchire ce contrat qui a été signé par ce qu'il y a de plus grand, de plus saint au monde, par ce qu'il y a de supérieur à tout, par... Eh bien, non, je ne le nommerai pas... Jeune fille, parlez ! ”

Cette conférence, — je l'ai su — inquiéta fort les autorités religieuses. On agita, à l'archevêché, la question de savoir si l'on ne retirerait pas la parole au moine assez osé pour faire de la chaire chrétienne, une chaire de psychologie ; mais l'on passa outre. Le scandale ne devait éclater que quelques jours plus tard.

Ce scandale se produisit à la suite d'une conférence si audacieuse dans la théorie philosophique que le Père Didon exposa, que le Dominicain dut abandonner sa chaire.

Cette après-midi là, l'orateur traitait du devoir de la femme dans le mariage et il soutint cette thèse que la femme malheureuse en ménage doit, pour supporter sa douleur, se réfugier dans la foi en Dieu, dans le principe religieux qui l'a bercée, jeune fille, et qui la consolera, épouse déçue.

— Si tu aimes le Christ, disait le Père Didon, rien ne te coûtera, femme.

Puis, tout à coup, s'arrêtant, comme surpris par une objection imprévue, comme saisi par un doute cruel, il se renversa et il s'écria, tombant au plein du terre à terre de la vie courante, de la réalité humaine :

— Mais si tu ne crois pas en Dieu ? — Ce sera difficile ; ce sera peut-être impossible.

Et alors, ayant hésité, il bondit, magnifique, inspiré, écartant sa robe de moine, comme dans un désir de ne plus montrer en lui que l'homme parlant à des hommes, mais soulevant une discussion terrible, factieuse, qui devait attirer sur sa tête la colère de ses chefs :

— Non, ce ne sera pas impossible ! Si tu ne crois pas en Dieu à la façon de ceux qui s'agenouillent, tu y croiras, et malgré toi, à la façon de ces hommes qui ont vu l'infini dans une idée supérieure, dans un principe qui est comme la représentation de ce pour quoi nous avons été faits, de ce pourquoi nous devons mourir — et tu pourras encore mourir ; mourir comme ces soldats qui vont se faire tuer à la frontière, mourir comme ces savants intrépides qui escaladent l'espace et que l'espace tue...

“ Quand tu ne serais qu'une femme civile, mariée devant un maire, tu n'as que deux choses à faire ; tu n'as qu'à te voiler de la tête aux pieds, et à mourir pour sauver les sociétés qui veulent vivre. Et les sociétés qui veulent vivre, ce sont celles dont les

filis courageux savent s'immoler dans un dévouement qui va jusqu'à la mort. "

Quelques temps après, le Père Didon était sommé de se taire, et il se tut.

La disgrâce du Dominicain, cependant, n'était pas définitive. Au carême suivant, il reprut dans la chaire de la Trinité. Il parlait, alors, sur la liberté dans l'Eglise, sur l'harmonie entre la société moderne et l'Evangile, entre la science et la raison, sans lesquelles il ne peut y avoir, disait-il, de progrès, et sur la religion qui couronne la raison et la science, sans laquelle il n'y a rien de divin.

Son langage, plus audacieux encore, fut vite censuré et l'interdiction absolue de se faire entendre, désormais, vint l'arrêter dans son triomphe.

Je ne sais, en réalité, quelle pensée dut agiter, alors, devant l'arrêt qui le frappait, l'âme et le sang du Père Didon.

Un fait existe, devant lequel tout commentaire est vain. Il se soumit et accepta sa déchéance avec humilité, lui, le glorieux, l'acclamé de Paris, la grand'ville.

Rien ne put le faire sortir de sa retraite, alors et depuis ; ni les calomnies, ni les attaques. Et les attaques, et les calomnies, comme sur tout vaincu, dégringolèrent sur lui, dru comme grêle.

Le Père Didon qui nous donne ce curieux volume : *La Vie de Jésus*, reprendra-t-il, bientôt, possession de sa chaire ? Les uns disent oui ; les autres disent non. Je crains fort que ces derniers n'aient raison.

Le Père Didon, qui fut un élève de Claude Bernard, a modernisé, a galvanisé l'éloquence de la chaire, en faisant de cette éloquence comme une sorte de mélange scientifique et religieux qui, dans son étrangeté, ne manque pas d'envergure.

#### Publication Reçues

10 Etude par M. Legendre, intitulée : " Nos asiles d'Aliénés." Remerciements à M. le Secrétaire-Provincial.

20 " Revue de la Science nouvelle," rue Duban, 18, près la place de Passy, Paris.

30 " L'Echo de la Semaine," 3, place de Valais (Palais Royal) Paris.

40 " Nos écoles," par M. N. Legendre. Remerciements à M. le Secrétaire-Provincial.

50 Rapports du Département des Travaux Publics et des Terres de la Couronne de la Province de Québec. Remerciements.

---

**PETITE CHRONIQUE**

Mgr Vaughan, évêque de Salford, a déclaré au congrès eucharistique d'Anvers qu'il s'est converti au Catholicisme, depuis 50 ans, 550 pasteurs protestants anglais.

L'ordre des Capucins compte actuellement 235 convents, 7,881 religieux et 557,213 affiliés du Tiers-Ordre.

Il paraît que M. de Coubertin est inconsolable. Il se plaint en dernier lieu, que le Recteur du collège des Jésuites, à Montréal, lui a refusé sa porte, en disant : "Le gouvernement français n'avait qu'à ne pas chasser nos Pères ; il n'aurait pas eu besoin d'envoyer ici quelqu'un pour examiner nos méthodes." Nous ne savons jusqu'à quel point ceci est fondé ; mais si cette réponse a réellement été faite, ce n'est pas nous assurément qui trouverons à redire.

Les Quarante-Heures ouvriront le 8, au couvent de S. Anne de Beaupré ; le 10 au couvent de l'Islet, et le 12 à S. Thomas.

L'établissement des Trappistes dans la région du Lac Saint-Jean est affaire réglée. Le gouvernement provincial leur accorde 5000 arpents de terre sur les bords de la rivière Mistassini. Ces religieux s'engagent à enseigner de parole et d'action la science agricole aux jeunes gens qui leur seront confiés, et à établir dans leur voisinage les orphelins qui feront preuve d'aptitude pour la culture, au fur et à mesure qu'ils sortiront de l'orphelinat qu'on va bientôt fonder à Chicoutimi. Une quête pour subvenir aux dépenses les plus urgentes, aura lieu en décembre dans toutes les paroisses de l'archidiocèse. Près du monastère il y a une petite île qui est destinée, quand ce sera possible, à recueillir les hommes qui voudront goûter les douceurs d'une pieuse solitude et se reposer des tracasseries du monde. Nous applaudissons à cette fondation, et nous profitons de l'occasion pour dire qu'un gouvernement ne saurait jamais trop faire pour la cause agricole.

Le cardinal Taschereau rappelle de nouveau que toutes les indulgences jadis accordées à "l'œuvre des âmes du Purgatoire et de la conversion des infidèles" ont été retirées par le S. Siège dans le monde entier, et aussi qu'il est défendu d'envoyer des honoraires de messes hors de l'archidiocèse.

Le collège canadien à Roma compte 21 étudiants.

On a commencé à l'archevêché de Montréal le procès de *non-culte*, dans la cause de béatification de la Vénérable mère d'Youville.

Par convention entre le Vatican et le gouvernement de l'Equateur, un fonds spécial est prélevé sur les revenus de l'Etat pour le traitement des évêques.

# UN ORGUE-HARMONIUM — A BIEN BON MARCHÉ —

DESCRIPTION ET DEVIS, STYLE GOTIQUE, BUFFET EN NOYER NOIR, TUYAUX DE FAÇADE ORNÉS ET DORÉS, SPÉCIALEMENT FABRIQUÉ POUR EGLISES OU CHAPELLES etc. etc. etc. etc.

## CONTENU

Deux claviers, un pédalier, 23 registres, 2 pédales, souffleries aux pieds et à la main.

### GRAND ORGUE.

Bourdon basse 16 pieds.	Musette 2 pieds.	Bourdon, haute, 16 pieds.
Diapason " 8 "	Voix céleste 8 "	Diapason " 8 "
Principal " 4 "	Voix humaine.	Principal " 4 "

### SWEEL ON RECIT.

Seraphine 8 pieds	Clarion, 4 pieds.	Delicante 8 pieds.
Flute magique 2 "	Piccolo 2 "	Cella 16 "
Contre-basson 8 "	Æoline 8 "	Coupleur de pédale.
Coupleur d'octaves,	Diapason forte,	Coupleur de claviers.

### PÉDALE DE 30 NOTES

Pédale Violoncelle,

Pédale Bourdons.

### PÉDALES DE COMBINAISONS

Pédale du grand orgue,

Pédale du recit,

Levier souffleur.

M. ALF. HUTCHISON, accordeur d'orgues d'églises et de pianos de la ci-devant maison Bernard & Allaire, est maintenant attaché à notre nouvelle maison, ainsi pour ses services l'on voudra bien s'adresser directement à nous.

**BERNARD FILS & Cie.,**

EDITEURS DE MUSIQUE, coin des Rues ST-JEAN et STE URSULE,  
(En face de Mr. McWilliam, confiseur) Haute-Ville.

## MANUFACTURE DE PERSIENNES EN BOIS **CHARLAND & Cie.,** LAUZON-LÉVIS.

Nous invitons respectueusement le Clergé et les Communautés religieuses à s'adresser à nous quand ils ont besoin de persiennes. Nous fabriquons certainement ce qu'il y a de mieux en ce genre au Canada, comme le prouvent les prix obtenus aux expositions, et comme on peut le constater dans quantité d'églises du Canada et des Etats Unis, et par les échantillons que nous envoyons sur demande. Nos remerciements à MM. les curés qui nous ont honoré de leur patronnage, avec prière d'une nouvelle commande si leurs églises ne sont pas entièrement pourvues.

## — VIGNOBLES CANADIENS —

COMTE D'ESSEX, SANDWICH, ONT.

ERNEST GIRARDOT ET CIE., PROPRIÉTAIRES

Vin de Messe approuvé par S. E. le Cardinal Taschereau et tous les Evêques de la Puissance. Vin de Table ou Claret de première qualité.

Pour prix, etc., s'adresser à Ernest GIRARDOT et Cie, Sandwich, Ontario, ou à M. J.-A. LANGLAIS, Québec.

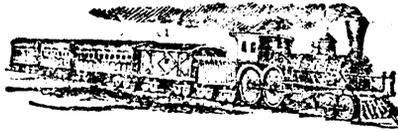
## J.-B. LASNIER ET FILS

MANUFACTURIERS DE CIERGES, NOTRE-DAME DE LÉVIS

**SPÉCIALITÉS:** CIERGES pour services, pour Quarante-Heures, et pour culte en général; Bougies, veilleuses, confection de FLEURS et de CROIX EN CIRE, réparation des CHEMINS DE CROIX EN CIRE, VIN DE MESSE et de TABLE de première qualité et recommandé par les analystes.

PRIX REDUITS—Conditions de paiement et vente à commission ou par dépôt fait, à la volonté des acheteurs.

N. B.—La maison **LASNIER ET FILS** mérite par son honorabilité la confiance du public.



## CHEMIN DE FER

**QUEBEC, MONTMORENCY ET CHARLEVOIX**

DE QUEBEC A STE-ANNE DE BEAUPRE

Commencant *DIMANCHE* le 12 octobre, les trains partiront et arriveront à la *JETÉE LOUISE*, Québec :

### TRAINS POUR SAINTE-ANNE :

Laissent Québec la *SEMAINE*, à 7.30 a. m., et 6.30 p. m.

Laissent *STE-ANNE*, à 5.20 a. m et 2.50 p. m.

### LES DIMANCHES :

Laissent Québec, à 7.30 a. m., 1.45 p. m. et 6.00 p. m.

Laissent *Ste-Anne*, à 5.55 a. m., 12.00 (midi) et 4.00 p. m.

Grande réduction pour pèlerinage de 100 ou plus.

Pour autres informations s'adresser à

G. S. CRESSMAN, Gérant,

W. R. RUSSELL, Surintendant.

## GERVAIS & HUDON

IMPORTATEURS D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE

DE FRANCE, D'ALLEMAGNE, DES ETATS-UNIS ET DE FABRIQUE  
CANADIENNE.

### PIANOS :

Heintzman & Cie.,

Wm. Bell & Cie.,

Dominion & Cie.,

Decker Bros. N.-Y.,

Schiedmayer, etc.

### HARMONIUMS :

Wm. Bell & cie.,

Dominion & Cie.,

Gornwall & Cie.,

Burdet & Cie.,

Schiedmayer, etc.

### MACHINES A COUDRE

NEW WILLIAMS. LE DAVIS (A ENTRAINEMENT VERTICAL.)

COFFRES DE SURETÉ (Safes) VITRINES POUR COMPTOIR.

219, Rue ST-JOSEPH, ST-ROCH, QUEBEC.

Téléphon 2, 278.

**LE CATÉCHISME** des provinces ecclésiastiques de Québec, Montréal et Ottawa, se vend à l'Archevêché de Québec, au prix de \$50.00 le mille. Pour

toute commande de moins d'un mille, il faut s'adresser, non à l'Archevêché, mais aux libraires.

" Cette édition, dit S. E. le Cardinal Taschereau, (2e page du catéchisme), est la seule dont il est permis de faire usage dans les provinces ecclésiastiques de Québec, Montréal et Ottawa.

## H. A. MARTINEAU

MARCHAND-QUINCAILLIER

11, RUE S.-PIERRE, QUEBEC

Nous avons toujours en mains : Peintures, vitres, coutellerie, etc. Toute commande, verbale ou par lettre, est exécutée avec la plus grande diligence, sans qu'il soit nécessaire d'avoir un compte ouvert, ou d'envoyer de l'argent immédiatement. Les membres du clergé sont spécialement invités à nous honorer de leur patronage.